

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

FINANCES

20 / 22_069 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE DU PARC DES EXPOSITIONS

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

20 / 22_069 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE DU PARC DES EXPOSITIONS

référence(s) :

Commission ressources organisation du 15 juin 2022

Service pilote : Direction des financesAutres services concernés :Elu(s) référent(s) : Roland GILLES**Roland GILLES, rapporteur,**

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe parc des expositions intègre le résultat 2021 et propose des ajustements de crédits par rapport aux inscriptions présentes au budget primitif 2022.

Le détail des inscriptions est présenté dans le document annexé à la présente délibération.

La section de fonctionnement intègre l'excédent 2021 de 3 709,82 €, ce qui permet de diminuer d'autant la subvention d'équilibre prévue au budget primitif 2022 . Ainsi, pour cette section., il n'y a pas de modification du montant global inscrit au budget primitif.

La section d'investissement intègre l'excédent 2021 (19 796,78 €) ainsi que l'inscription de crédits nouveaux pour 75 000 € au titre d'une étude de programmation. L'équilibre de cette section est assuré par l'emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document budget supplémentaire 2022 parc des expositions annexé à la présente délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

le budget supplémentaire 2022 du parc des expositions, en dépenses et en recettes, à la somme de 75000 € comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section investissement	75 000	75 000
Section fonctionnement	0	0
Total	75 000	75 000

VALIDE

le document budget supplémentaire 2022 du parc des expositions annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 42

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 08/07/2022

ID : 081-218100048-20220627-22_069-DE

SLO

Abstentions : 8 (les groupes "Collectif citoyens, écologistes et gauche
Républicains")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.